

PPE 3 : un texte indispensable pour l'accélération de la production de gaz renouvelables et bas carbone dans les territoires

Paris, le 12 février 2026 - France gaz se félicite de la publication, ce jour, du décret relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie pour la période 2023 – 2035, dite PPE 3.

La publication de ce texte est déterminante pour la décarbonation de l'économie française et l'accélération de la production de gaz renouvelables et bas carbone dans nos territoires.

Les projets de production de gaz verts s'inscrivent dans le temps long et doivent reposer sur des engagements et des ambitions claires de la part de l'État. A ce titre, **France gaz salue l'objectif affiché de 44 TWh de biométhane injecté à 2030 en ligne avec le potentiel de la filière** (33,7 TWh et 1 585 projets dans le registre à fin 2025) et les quasi 16 TWh actuels des capacités d'injection. **Cette trajectoire doit être désormais complétée par l'ouverture d'une prochaine concertation sur la trajectoire post-2028.** Ce signal est très attendu par l'ensemble des acteurs de la filière à la fois pour faciliter la bascule des sites en cogénération vers l'injection de biométhane dans le réseau et pour sécuriser de nombreux projets actuellement dans la file d'attente.

Cependant, **France gaz regrette que la trajectoire à 2035 n'ait pas simplement retenu la borne haute de 85 TWh** pour mieux refléter la réalité de la dynamique de production dans les territoires tout comme l'arrivée des nouvelles technologies de production, que sont la pyrogazéification, la gazéification hydrothermale et le power-to-méthane, d'autant qu'une clause de revoyure en 2027 est annoncée.

Par ailleurs, la PPE 3 aurait également dû intégrer un objectif de 10% de biopropane en 2033, car ces solutions sont indispensables aux territoires ruraux, et également mieux souligner la synergie des systèmes énergétiques avec les nouveaux gaz que sont l'hydrogène et le CO₂.

Enfin, concernant les enjeux de chauffage, **France gaz maintiendra son désaccord face à toute initiative de remplacement de chaudières équivalant à une véritable interdiction**, car elles n'auraient aucun caractère progressif et ne permettraient pas de prendre en considération le caractère vertueux de l'usage des gaz verts pour les clients.

Pour Frédéric Martin, président de France gaz, « *La publication de la PPE 3 va venir conforter une dynamique de projets très forte constatée dans les territoires. Nous sommes convaincus que les objectifs fixés pour la première marche de 2030 sont atteignables, et également convaincus que les gaz verts sont des solutions efficaces et indispensables à la décarbonation de notre économie tout en garantissant la sécurité d'approvisionnement du pays, le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité de nos entreprises.* »

A propos de France gaz

France gaz (www.francegaz.fr) est le syndicat professionnel représentant la filière gazière française en charge de tous les gaz combustibles (gaz naturel, gaz renouvelables, gaz liquides, hydrogène). France gaz regroupe les acteurs gaziers présents sur l'ensemble de la chaîne gazière engagés pour produire des gaz renouvelables, viser la neutralité carbone en 2050, assurer la sécurité d'approvisionnement de la France et permettre à tous les clients d'être des acteurs engagés de la transition énergétique. Membre du Conseil Supérieur de l'Énergie, du Medef, France gaz est également membre des associations européennes : Eurogas, Marcogaz ainsi que de l'Union Internationale du Gaz. Suivez-nous sur [LinkedIn](#)

Contacts presse France gaz

Gaëlle Maret - 07 82 96 40 15 – gaelle.maret@francegaz.fr